

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Accord cadre de partenariat 2023-2025 / CCLA – Maison des agriculteurs de l'Avant-Pays Savoyard– Chambre d'agriculture de la Savoie

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un septembre à 18h00

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. DUPERCHY. FAUGE. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MANTEL. ROSSI. TAVEL. TOUIHRAT. VOISIN. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ. CUCCURU (Pouvoir M. WDOWIAK). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROS (Pouvoir P. ZUCCHERO). LALLEMENT (pouvoir P. DUPERCHY). MALLEIN. MANSOZ (Pouvoir TAVEL). MARCHAIS (Pouvoir F. MANTEL). PERRIAT. RUBIER (pouvoir T. ILBERT.). TAIN. VEUILLET.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée le partenariat mis en place en 2020 entre la CCLA, la Maison des agriculteurs de l'Avant-Pays Savoyard et la Chambre d'agriculture de la Savoie dans l'objectif de :

- Associer la profession agricole aux travaux de la CCLA, notamment par le biais des commissions agricoles,
- Assurer une circulation d'informations entre les partenaires sur les enjeux agricoles, les projets de territoire en cours mais aussi les enjeux à plus grandes échelles,
- Organiser, lorsque nécessaire, une concertation entre les 3 partenaires concernant l'ensemble des projets du territoire qui peuvent impacter l'activité agricole,
- Rechercher et mettre en œuvre tous les moyens permettant de conduire les projets décidés de façon concertée au travers des politiques d'accompagnement portées par la collectivité, notamment sur les thématiques suivantes :
 - Le développement des circuits courts alimentaires et la valorisation des produits locaux,
 - Le développement de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques,
 - L'accompagnement au renouvellement des exploitations,
 - L'accompagnement à l'adaptation au changement climatique en travaillant collectivement sur l'utilisation des ressources (foncier, eau, énergie...),
 - La sensibilisation de la population à l'agriculture et aux métiers des agriculteurs ;

Explique qu'en contrepartie d'un appui de la Maison des agriculteurs et de la Chambre d'agriculture pour accompagner la CCLA dans ses réflexions et actions relevant des thématiques ci-dessus, la communauté de communes s'engage à :

- Verser une aide annuelle au fonctionnement de la Maison des agriculteurs,
- Soutenir financièrement les projets qui font l'objet d'une volonté commune et répondent aux objectifs cités précédemment ;

Rappelle que ce partenariat fait l'objet d'un accord cadre qui s'est terminé au 31 décembre 2022 et qu'il conviendra d'en établir un nouveau afin de poursuivre cette collaboration ;

Présente les termes du nouvel accord cadre de partenariat pour la période 2023 – 2025 ;

Propose, dans ce cadre, que l'aide de la CCLA au fonctionnement de la Maison des agriculteurs soit fixée à 3500 € / an ;

Invite le conseil communautaire à délibérer pour :

- Approuver le projet d'accord cadre de partenariat 2023-2025 fixant notamment l'aide annuelle de la CCLA au fonctionnement de la Maison des Agriculteurs à 3500€,
- Autoriser le Président à signer l'accord cadre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE le projet d'accord cadre de partenariat 2023-2025 à intervenir entre la CCLA, la Maison des agriculteurs de l'Avant-Pays Savoyard et la Chambre d'agriculture de la Savoie, fixant notamment l'aide annuelle de la CCLA au fonctionnement de la Maison des Agriculteurs à 3500€ ;

AUTORISE le Président à signer ledit accord cadre et toutes pièces s'y rapportant ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

